



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Région
Pays de la Loire

Modification : Transfert d'une Entreprise Individuelle dans le même département

Formalité à déposer dans le mois qui suit
la modification

Compléter et signer les formulaires suivants (à télécharger sur notre site
www.artisanatpaysdelaloire.fr)

- ❑ Imprimé de déclaration de modification (formulaire P2 en deux feuillets)
- ❑ si EIRL : formulaire PEIRL et procès-verbal de modification

Pièces à déposer (photocopie ou original si mentionné)

- ❑ justificatif de jouissance des locaux professionnels :
 - si création : bail, facture EDF... ou contrat de domiciliation
 - si achat : copie acte + attestation de parution dans un journal d'annonces légales
 - si prise en location gérance : copie du contrat + attestation de parution dans un journal d'annonces légales
 - si donation : copie de l'acte de donation
 - si dévolution successorale sans partage ni licitation : copie de l'acte de notoriété et de l'intitulé d'inventaire
- ❑ pouvoir s'il a lieu

Procéder au règlement des frais et redevances (hors micro-entreprise)

- ❑ frais de modification CFE/RM : 83.50 € à l'ordre de la Chambre de Métiers
- ❑ si inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : émoluments Greffe : 98.72 € à l'ordre du Greffe